Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260129-D_2026_12-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N°_2026_12 **29/01/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : CLIC
Objet : Sollicitation d'une subvention de fonctionnement auprès du Département de Loire-Atlantique pour l'année 2026

Le Président de REDON Agglomération,

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) REDON Agglomération accompagne les personnes âgées et les personnes en situation de handicap conformément au contrat d'objectifs 2024-2028 qui le lie au département de Loire-Atlantique sur les 8 communes ligériennes de l'Agglomération.
Dans le cadre de ce contrat d'objectif, le Département de Loire-Atlantique contribue financièrement au fonctionnement du CLIC par l'attribution de 2 subventions annuelles, l'une relative à la mission auprès des personnes âgées et l'autre relative à la mission d'accueil de proximité des personnes en situation de handicap.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges susceptibles d'être octroyées à Redon Agglomération dans l'exercice de ses compétences auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU l'arrêté n°2024_267 du 17 juin 2024 donnant délégation de signature au Directeur Général des Services pour solliciter les subventions ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 15 septembre 2017 portant sur la modification des statuts communautaires en vue de la transformation en communauté d'agglomération au 1er janvier 2018 actant la compétence optionnelle de l'action sociale d'intérêt communautaire et intégrant le fonctionnement et la gestion du service médico-social CLIC de niveau 3 ;

VU l'arrêté départemental portant renouvellement de l'autorisation du CLIC Redon Agglomération au 14 mars 2018 ;

VU le schéma départemental en faveur du Bien vieillir en Loire-Atlantique 2023-2028 ;

VU le schéma départemental pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en Loire-Atlantique 2023-2028 ;

VU la délibération CC_2024_75 du 27 mai 2024 approuvant le contrat d'objectifs 2024/2028 pour le CLIC avec le Département de Loire-Atlantique et la MDPH ;

CONSIDERANT que le Département de Loire-Atlantique et la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap de Loire-Atlantique confient au CLIC des missions.

- Une mission d'intervention d'aide à la personne auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap et de leur entourage qui comprend :
    - L'accueil, l'écoute, l'information, le conseil,
    - L'évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé
    - La mise en œuvre, le suivi et l'adaptation d'un plan d'aide personnalisé

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260129-D_2026_12-DE

- Une mission d'intérêt collectif qui comprend :
  - La coordination entre acteurs du territoire et l'implication dans les réseaux professionnels
  - La coordination autour d'actions collectives

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une subvention auprès du département de Loire-Atlantique pour l'année 2026 de 98 266 € à savoir : 69 871 € au titre de la politique envers les personnes âgées et de 28 395 € au titre de la politique envers les personnes en situation de handicap ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant de signer tout document relatif à cette décision.**

Christophe BIDAUD
le 29/01/2026 10:21:15 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34